

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

TVI Pacific Inc.

Interdit à TVI Pacific Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 2 novembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-2372

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.